

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

Rue : de Saueguemier n° : 8 tronçon :

NATURE DES TRAVAUX

POSE D'UN REGARD DE COMPTEUR

Travaux exécutés par une entreprise

Permission de voirie :

N° : Date :

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de

Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle

Sud

Service :

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du : 11/6/2018 Au : 29/6/2018

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieur à 100 m			
B15/C18			
K10			
Feux tricolores	X		

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : **SOGEA EST BTP**
ETP. REICHART
 Rue Edouard Branly
 ZI BP 60258
 57402 SARREBOURG Cedex

Personne responsable du chantier : Manche Frederic

Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 06 72 78 07 20

Maître d'œuvre / d'ouvrage :

Date : 7/6/2018

Signature / cachet

Entreprise :

Date : 7/6/2018

Signature / cachet



Pour le Maire
L'adjoint délégué

Roland KLEIN

Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

oui

Oui, avec les restrictions suivantes :

Non, au motif suivant :

- Aucune permission de voirie n'est délivrée
- Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
- Autre :

A Sarrebourg, le 07/06/2018

Signature / cachet



Pour le Maire
L'adjoint délégué

Roland KLEIN